Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

PEROU – Présence illégale de maïs NK603 et Bt11

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/12/2007, modifié le 09/03/2026

Les résultats d'analyses conduites par des scientifiques de l'Université nationale agraire La Molina montrent que les maïs NK603 et Bt11 sont présents au Pérou [1]. Pourtant, en l'absence d'information écrite détaillant une autorisation de dissémination qui aurait été donnée, ces maïs ne sont pas autorisés au Pérou. Les échantillons prélevés dans la vallée de la Barranca ont été analysés par PCR. En conclusion, les scientifiques recommandent que soit adopté un décret ministériel, attendu depuis 2006, pour transposer en droit national le protocole de Carthagène. Il s'agit aussi de clarifier les PGM présentes sur le territoire, d'évaluer les PGM pouvant entrer au Pérou ou non et de pouvoir imposer des amendes en cas de non respect. Enfin, pour se laisser le temps de bien effectuer ce travail, les scientifiques demandent que soit déclaré un moratoire temporaire. Cette situation n'est pas sans rappeler celle du Mexique où du maïs transgénique, pourtant interdit, a été retrouvé en 2001 (cf. Inf'OGM n°30, MEXIQUE - Polémique autour du maïs mexicain).

[1] http://www.biosafety-info.net/artic...

Adresse de cet article : https://infogm.org/perou-presence-illegale-de-mais-nk603-et-bt11/